

Note d'information 26/1 du Commissariat aux Assurances relative à la méthodologie EIOPA d'établissement de benchmarks en matière de « Value for Money »

Le CAA souhaite relayer la communication de l'EIOPA concernant la publication d'une méthode de comparaison relative à la « Value for Money ».

Cette méthode s'appuie sur les données de coûts et de performances collectées par les régulateurs nationaux dans le cadre des exercices annuels de « Costs and past performance report » coordonnés par l'EIOPA.

Les premiers benchmarks ont été établis sur base de l'exercice 2024 du « Costs and past performance report » et communiqués aux autorités de contrôle nationales dans le but de faciliter l'identification de produits présentant un risque de faible « Value for Money ».

Le CAA utilise ces benchmarks dans le cadre du processus de supervision habituel et en particulier le contrôle des notes techniques. Par ailleurs, le CAA fera part à l'EIOPA de toute remarque pertinente liée à leur utilisation, y compris les points nécessitant une recalibration.

Durant cette phase de mise en pratique de la méthodologie et éventuellement de recalibration, il n'est pas prévu que les benchmarks soient rendus public.

La communication de l'EIOPA sur le sujet est disponible au lien suivant :

https://www.eiopa.europa.eu/eiopa-presents-its-value-money-benchmark-methodology-unit-linked-and-hybrid-insurance-products-2024-10-07_en

Le Comité de direction